

# COMMUNE DE ROQUECOURBE (Tarn)



## Note de présentation brève et synthétique

### BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu' « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune ainsi que les documents officiels (délibération et maquette) :

## SOMMAIRE

1. Généralités .....	2
2. Orientations 2021.....	2
3. Section de fonctionnement .....	2
Les recettes de fonctionnement .....	3
Les dépenses de fonctionnement .....	4
4. Section d'investissement .....	5
Les recettes et dépenses d'investissement .....	6
5. Ratios financiers .....	7

## 1. Généralités

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour une année.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

## 2. Orientations 2021

Le budget 2021 a été établi avec les orientations suivantes :

- Moderniser les infrastructures (groupe scolaire)
- Améliorer la qualité de l'espace public
- Enrichir le cadre de vie pour développer l'attractivité du village ;
- Optimiser l'impact énergétique ;

tout en maintenant un niveau d'imposition et des tarifs des services publics identiques à l'année 2020.

## 3. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Il assure le bon fonctionnement au quotidien des services. Le budget de fonctionnement primitif 2021 s'équilibre à hauteur de 2 404 090.88 €

### *Les recettes de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, garderie, centre de loisirs, loyers, location de salles, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux participations de la CAF.

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2020	BP 2021
<b>RECETTES</b>			
013	Atténuations de charges	39 205.82 €	30 500.00 €
70	Produits des services	93 288.29 €	98 300.00 €
73	Impôts et taxes	988 268.50 €	961 103.00 €
74	Dotations et participations	244 775.08 €	184 755.00 €
75	Autres produits gestion courante	29 098.60 €	20 350.00 €
76	Produits financiers	13 626.66 €	12 650.72 €
77	Produits exceptionnels	4 046.07 €	- €
<b>Total recettes</b>	<b>réelles de fonctionnement</b>	<b>1 412 309.02 €</b>	<b>1 307 658.72 €</b>
042	Opérations d'ordre	- €	- €
002	Excédent antérieur reporté		1 096 432.16 €
<b>Total recettes</b>	<b>de fonctionnement</b>	<b>1 412 309.02 €</b>	<b>2 404 090.88 €</b>

### Fiscalité et réforme de la taxe d'habitation

Le produit fiscal est estimé sur des bases en légère diminution par rapport à 2020.

2021 est l'année de la mise en place la réforme de la **Taxe d'Habitation (TH)** : la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée pour les communes.

Pour compenser cette suppression, le montant des **Taxes Foncières sur les propriétés Bâties (TFB)** perçu en 2020 par le département est transféré aux communes.

Chaque commune se verra donc transférer le taux Départemental de TFB qui viendra s'additionner au taux communal.

Le calcul d'un coefficient correcteur garantira pour la commune une compensation à hauteur du produit de TH perdu.

Les taux des impôts locaux 2020 sont reconduits en 2021 (ils restent inchangés depuis 2018).

En raison de la réforme de la taxe d'habitation, le produit de la TH est figé au produit des taux de 2019.

Le taux de TFB intègre désormais le taux départemental de 29.91%.

□ Taxe foncière sur le bâti :  
49,57%  
(19.66% + 29.91 %)

□ Taxe foncière non bâti : 91.65%

Le produit attendu de la fiscalité locale, allocations compensatrices comprises, s'élève à 700 762 €.

### Dotations de l'Etat :

La commune de ROQUECOURBE perçoit la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation de solidarité rurale (DSR). L'estimation pour 2021 a été évaluée avec prudence compte tenu des baisses antérieures.

*Le montant de la DGF n'était pas notifié par les services de l'Etat au moment de l'édition du projet du budget primitif 2021.*

## Prévisions 2021 après notification de l'Etat :

Dotation forfaitaire	93 609 €
Dot Solidarité rurale	34 205 €
Dot Solidarité rurale cible	57 719 €
Total dotations Etat	202 159 €

### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2020	BP 2021
<b>DEPENSES</b>			
011	Charges à caractère général	323 700.10 €	395 200.00 €
012	Charges de personnel	679 540.84 €	750 753.00 €
65	Autres charges gestion courante	145 574.49 €	152 565.00 €
66	Charges financières	36 042.50 €	31 588.93 €
67	Charges exceptionnelles	- €	2 000.00 €
68	Dotations Provisions		509 999.02 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	- €	99 900.00 €
<b>Total</b>	<b>dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 184 857.94</b>	<b>1 942 005.95 €</b>
023	Virement à la section investissement		459 417.93 €
042	Opérations d'ordre	2 666.67 €	2 667.00 €
<b>Total</b>	<b>dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 187 524.61 €</b>	<b>2 404 090.88 €</b>
<b>RESULTAT</b>			
<b>DE</b>	<b>L'EXERCICE 2020</b>	<b>224 784.41 €</b>	

L'amélioration de l'excédent de fonctionnement se poursuit :

2018 : + 178.637 €

2019 : + 202 044 €

2020 : + 224 784 €

## 4. Section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à court ou moyen terme. Elle concerne également des actions, dépenses ou recettes, ponctuelles. Le budget primitif 2021, s'équilibre en investissement à hauteur de 790 933.26 €.

Le résultat d'investissement 2020 est excédentaire de 103 433.33 €.

La maîtrise du budget de fonctionnement en 2020 a permis de dégager un excédent global de fonctionnement de 1 224 790.17 €. Le conseil municipal a décidé d'affecter une part de cet excédent global de fonctionnement en investissement à hauteur de 128 358 € pour couvrir le déficit. Le résultat de fonctionnement reporté est donc de 1 096 432.16 €.

Les recettes d'investissement 2021 prévoient un report de 459 417.93 € du résultat de fonctionnement de 2020 pour l'équilibre du budget investissement 2021.

Pour la dette de la commune, le capital restant dû au 01/01/2021 est de 908 335 €. Les annuités de l'exercice 2021 sont de 114 555 € en capital et 31 558 € en intérêt.

En section d'investissement les principales opérations retenues sont :

- Rénovation de l'éclairage public avec passage en LED
  - ° Av. de Lattre de Tassigny,
  - ° Allées G. de Gaulle,
  - ° Cœur du village ;
- Aménagement urbain, mise aux normes de l'aire de jeux (parc G. Jalat) ...
- Acquisition de la maison dite « maison du Cerf » ;
- Engagement des opérations liées à la construction du futur groupe scolaire : mandat de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.

Les prévisions du BP 2021 en section de d'investissement s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2020	BP2021
<b>RECETTES</b>			
10	Dotations et réserves	169 932.72 €	153 972.01 €
13	Subventions d'investissement	45 302.00 €	38 451.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		-
27	Autres immos financières	33 270.48 €	34 235.32 €
138	Autres subventions		15 000.00 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	331.00 €	500.00 €
024	Produit des cessions		72 000.00 €
<b>Total recettes</b>	<b>Réelles d'investissement</b>	<b>248 836.20 €</b>	<b>314 158.33</b>
021	Virement de la section de fonct		459 417.93 €
040	Opérations d'ordre	2666.27 €	2 667.00 €
	RAR		14 690.00 €
<b>Total recettes</b>	<b>d'investissement</b>	<b>251 502.87 €</b>	<b>790 933.26€</b>
<b>DEPENSES</b>			
16	Remboursement d'emprunts	114 951.85 €	115 055.25 €
20	Immobilisations incorporelles	192.00 €	6 500.00 €
21	Immobilisations corporelles	31 572.69 €	487 430.00 €
23	Immobilisation en cours	1 353.00 €	-
204	Subventions d'équipement	-	38 900.00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>Réelles d'investissement</b>	<b>148 069.54 €</b>	<b>647 885.25 €</b>
	RAR		87 655.00 €
001	Solde d'exécution reporté		55 393.01 €
<b>Total dépenses</b>	<b>D'investissement</b>		<b>790 933.26 €</b>
<b>RESULTAT DE</b>	<b>L'EXERCICE</b>	<b>103 433.33 €</b>	

## 5. Principaux ratios financiers de la commune

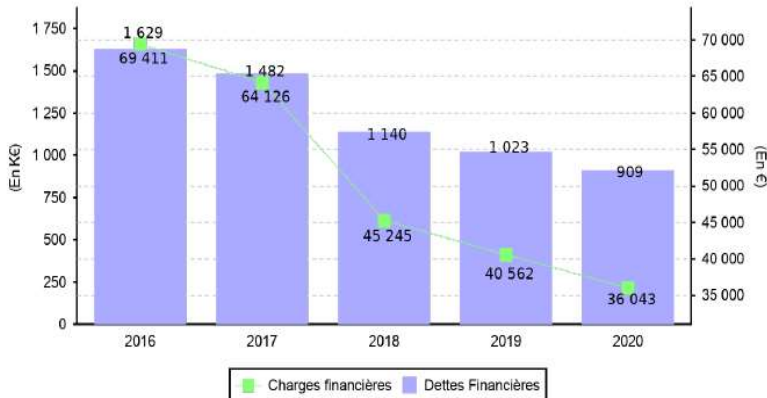
### Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

Évolution de la DGF et de la population DGF

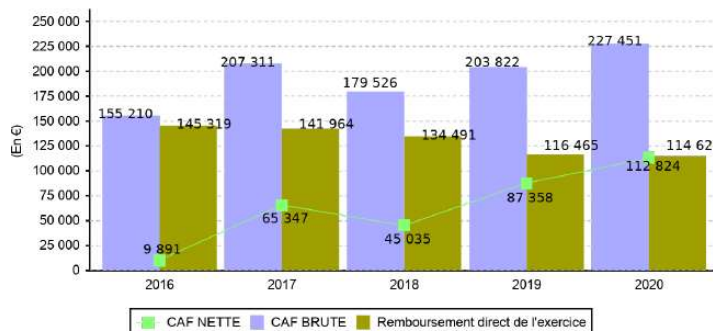


Évolution des dettes et des charges financières



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

ÉVOLUTION DE LA CAF NETTE



### La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.